

BPJEPS

« Loisirs Tous Publics »

LA ROCHE-SUR-YON (85)



Cette formation est éligible au CPF.

Identifiant CPF : 237749

Présentation du diplôme

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « animateur », mention « Loisirs Tous Publics » est un diplôme professionnel de niveau 4.

Il est délivré par le Ministère des Sports.

Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Il est reconnu dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale et permet de se présenter au concours d'animateur territorial (catégorie B).

Son objectif est de former des animateurs professionnels, animateurs socioculturels ou directeurs d'accueil de loisirs.

Public concerné

Tout candidat à la certification répondant aux prérequis. Salariés, demandeurs d'emploi, contrat d'apprentissage, financement individuel.

Prérequis

- Être titulaire d'une attestation de formation au secourisme suivante : PSC1 ; AFPS ou PSE1, PSE2 ; AFGSU de niveau 1 ou 2 ; SST (en cours de validité).
- Justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès de groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil. Dispense de l'attestation de 200 heures : BAPAAT ; CPJEPS ; CQP « animateur périscolaire » ; BAFA ; BAFD ; BPJEPS toute spécialisé ; Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » ; Baccalauréat professionnel agricole (toute option) ; Brevet professionnel délivré par le ministère de l'agriculture (toute option).
- Pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans vous devez fournir l'attestation de recensement et le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.

Durée

- 658 heures de formation théorique. Dont environ 70 heures en distanciel.
- 980 heures en situation pratique. Elle doit permettre une mise en situation de direction ou de sous-direction en accueil de loisirs.

Dates de formations

Du 20 novembre 2023 au 24 janvier 2025.

Lieu

Ifac Ouest, résidence Cécile Sauvage
48 boulevard d'Angleterre
85000 La Roche-sur-Yon

Dates limites d'inscription

Merci de télécharger, compléter et nous adresser votre dossier d'inscription complet avant le 20 octobre 2023. Les convocations aux épreuves de sélection ne se feront que sous condition de complétude de ce dernier.

Tarif

Frais d'inscription	35 €
Coût de formation parcours complet hors apprentissage	6 500 €
Coût de formation parcours complet apprentissage	Gratuit pour les apprentis ; application du coût contrat défini par France Compétence pour les employeurs
Coût de formation parcours partiels	<ul style="list-style-type: none">UC1 & 2 : 3 630 €UC3 & 4 : 3 170 €UC1 : 1 850 € ; UC2 : 1 980 € ; UC3 : 1 980 € ; UC4 : 1 390 €

Modalités de financement : consulter notre site internet ou nous contacter pour un devis personnalisé.



Contact

BEZIAU Mathilde

02 51 62 73 33

referent.bpjeps@dso.ifac.asso.fr



ifac-formation.fr

Formation, animation, conseil - Association à but non lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale.



Dates d'informations collectives

Le 24 août, 14 septembre et 5 octobre 2023 de 14h à 16h à ifac Ouest (48 boulevard d'Angleterre, 85000 La Rochesur-Yon).

Sélections

1- Un dossier de présentation du parcours professionnel de 4 pages minimums décrivant les activités professionnelles et bénévoles du candidat dans le domaine de l'animation en précisant les compétences mises en œuvre comme animateur et ses motivations à intégrer la formation. Ce dossier doit être fourni avec le dossier d'inscription.

2- Epreuve écrite (3h) :

rédaction, réflexion et analyse d'une situation. Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

3- Epreuve orale (30 minutes) : entretien de motivation. Il s'appuiera sur les motivations du candidat à intégrer cette formation et ses expériences précédentes.

Date des épreuves de sélection :

- » Epreuve écrite et orale : du 30 octobre au 10 novembre 2023 (1 journée).

Objectifs

Le diplôme permet d'acquérir les compétences pour être animateur, en autonomie pédagogique, dans des structures associatives ou municipales :

- » encadrer tout public dans tout lieu et toute structure en prenant en compte les publics et leurs contextes territoriaux de vie,
- » concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure,
- » conduire une action d'animation dans le champ du « Loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (accueil de loisirs),
- » mobiliser les démarches d'Éducation populaire pour animer des activités de découverte : activités scientifiques et techniques, culturelles, d'expression et activités physiques de loisirs,
- » accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative.

Contenu de la formation

La formation théorique se répartie sur 4 Unités Capitalisables (UC). Un positionnement réglementaire de 18h est organisé permettant de construire un parcours individualisé de formation :

UC1: Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

- » Communiquer dans les situations de la vie professionnelle,

- » Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leur environnement dans une démarche d'éducation à la citoyenneté,
- » Contribuer au fonctionnement de la structure.

UC2: Mettre en œuvre un projet d'animations'inscrivant dans le projet de la structure.

- » Concevoir un projet d'animation,
- » Conduire et évaluer un projet d'animation.

UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs.

- » Organiser, gérer et évaluer les activités,
- » Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs,
- » Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs.

UC4 : Mobiliser les démarches d'Éducation Populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « loisirs tous publics.

- » Situer son activité d'animation dans un territoire,
- » Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure,
- » Conduire les activités d'animation.

Méthodes mobilisées

- » Apports théoriques
- » Exercices d'application à partir de cas concrets
- » Travail en groupe
- » Conseil individualisé
- » Mise en situation professionnelle

Alternances / Stage pratique

La formation se déroule en alternance : 4 jours de cours par semaine en OF (calendrier précis fournis au moment de l'inscription aux informations collectives).

Modalités d'évaluation

La certification se déroule en trois parties :

- » UC1-UC2 explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation – Rédaction d'un document écrit et soutenance orale.
- » UC3 – Avoir exercé des fonctions de direction au moins 18 jours, d'un accueil collectif de mineurs. Présentation dans le cadre d'un entretien oral sur la base d'un dossier de 20 pages présentant la capacité à animer et à diriger un accueil de loisirs.
- » UC4 – Présenter la mise en place du projet d'animation au sein de la structure d'alternance pédagogique, prenant en compte les démarches





de l'Education Populaire dans le champ du « Loisirs tous publics ». Mise en situation professionnelle et soutenance orale. L'élaboration des dossiers est faite à partir de l'expérience pratique au sein de la structure d'alternance pédagogique du candidat.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Notre centre de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres situations de handicap, veuillez nous contacter afin de vous mettre en relation avec notre référent.

Mail : referent.handicapfpc@dso.ifac.asso.fr

